

# Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 juillet 2021 à 19 h 30



**PAUL GERMAIN**

pgermain@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6239



**JOEY LECKMAN**

**District 1** : Secteurs Bon Air,  
Canadiana et Domaine  
Laurentien  
jleckman@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6301



**PIER-LUC LAURIN**

**District 2** : Secteurs des  
Patriarches et Clos-Prévostois  
plaurin@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6302



**MICHEL MORIN**

**District 3** : Secteurs Lesage  
et Mozart  
mmorin@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6303



**MICHÈLE GUAY**

**District 4** : Secteurs Shawbridge  
et Montée Sainte-Thérèse  
mguay@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6304



**SARA DUPRAS**

**District 5** : Secteurs  
des Chansonniers, Brosseau  
et Joseph  
sdupras@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6305



**PIERRE DAIGNEAULT**

**District 6** : Secteurs des  
Lacs Écho, René et Renaud  
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6306

# Osons un territoire inspirant



PARTICIPEZ À LA DÉMARCHE  
CONSULTATIVE : [VILLE.PREVOST.QC.CA/TERRITOIRE](http://VILLE.PREVOST.QC.CA/TERRITOIRE)

VILLE DE  
  
**Prévost**

# Osons un territoire inspirant



PARTICIPEZ À LA DÉMARCHE  
CONSULTATIVE : [VILLE.PREVOST.QC.CA/TERRITOIRE](http://VILLE.PREVOST.QC.CA/TERRITOIRE)

VILLE DE  
  
**Prévost**

# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des affaires financières

## 2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 12 juillet 2021

<b>Déboursés</b>	
Numéro des chèques	Total des déboursés
54894 à 55112	1 215 306,99 \$

<b>Engagements</b>	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
62100 à 62300	4 427 583,68 \$



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

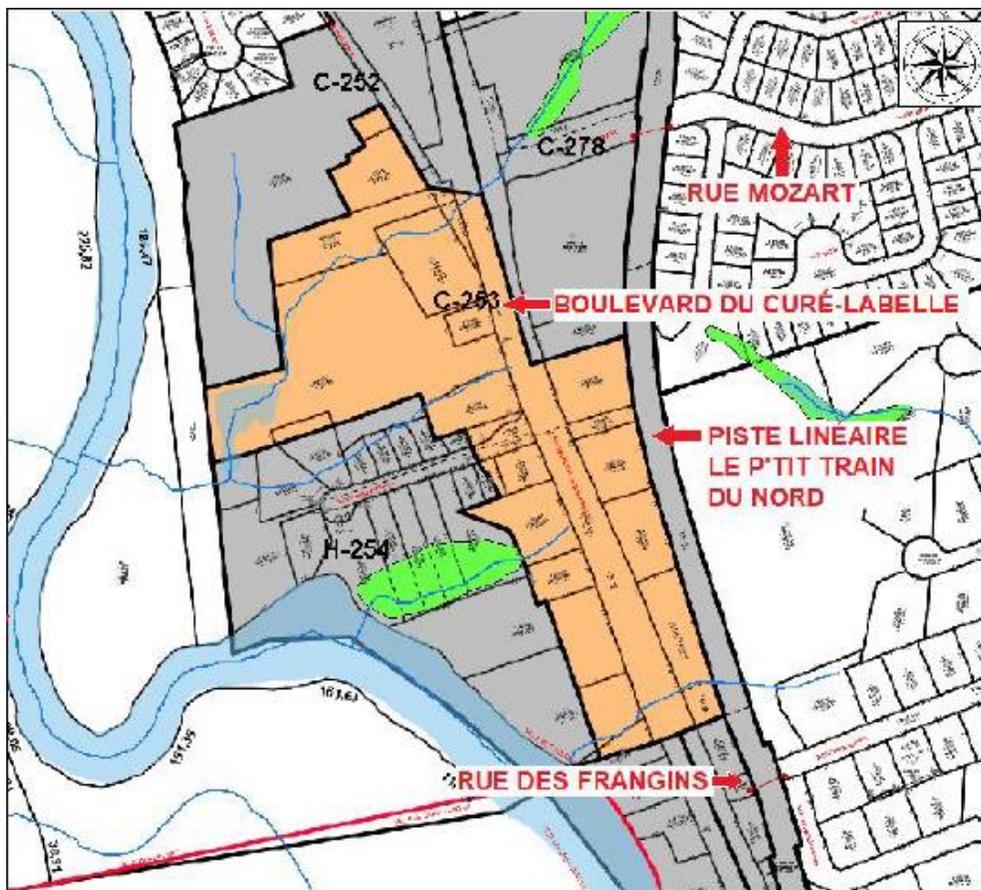
Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion règlementaire

**3.1 Adoption** – Règlement numéro 601-72 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P105 Services gouvernementaux, paragouvernementaux et organismes publics et municipaux (Hôtel de ville et autres bâtiments municipaux), de portée locale sous la classe Usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics (P1) dans la zone C-253

Légende

-  Zone visée
-  Zones contiguës



# Gestion règlementaire

**3.2** Adoption – Règlement 718-1 amendant le règlement 718 concernant la bibliothèque municipale (Abolition des frais de retard)

- Modification du règlement pour enlever la notion de frais de retard

# Gestion règlementaire

**3.3** Adoption – Règlement 724-1 amendant le Règlement 724 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Prévost » (Politique anti-népotisme en matière de gestion des ressources humaines)

- Ajout de la *Politique anti-népotisme en matière de gestion des ressources humaines* au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

# Gestion règlementaire

## 3.4 Adoption – Règlement 786-2 amendant le règlement 786 « Tarification 2021 » (Frais pour l'autopartage des véhicules municipaux)

Coût unique d'adhésion	15 \$
Dépôt remboursable pour la carte à puce	15 \$
Frais de remplacement d'une carte à puce	15 \$
Frais de location d'une voiture électrique	1,25 \$ / 15 minutes
Frais de location d'une camionnette électrique	2,50 \$ / 15 minutes
Frais en cas de bris ou d'accident	Coût réel de la franchise ou des réparations payées par la Ville

# Gestion règlementaire

## 3.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 562-1 amendant le règlement 562 relatif à la sécurité incendie (Entraide intermunicipale)

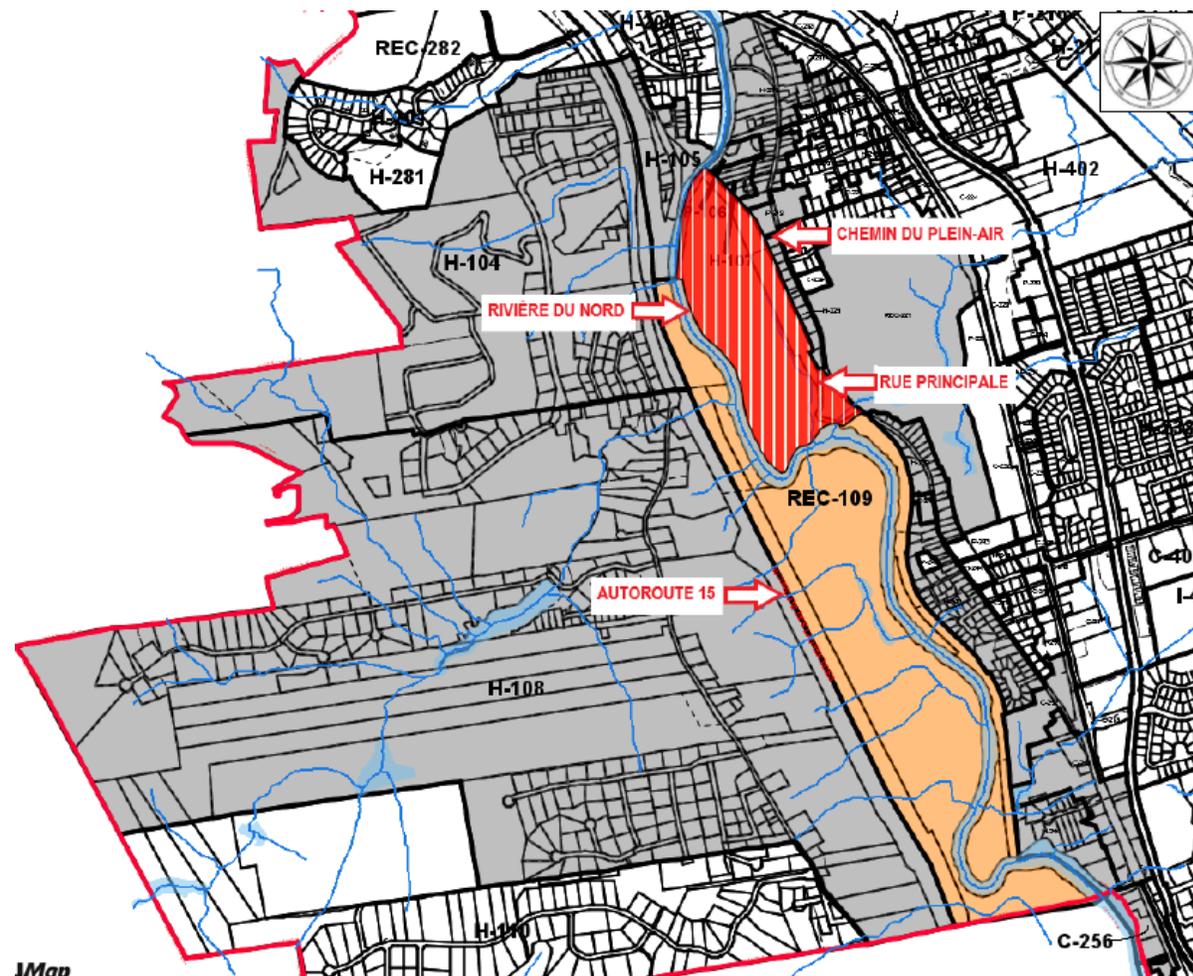
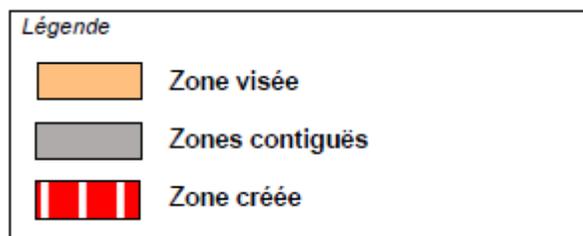
- Ajout d'un article afin d'autoriser le directeur ou son représentant à requérir, auprès de l'un ou l'autre de leurs homologues, l'intervention ou l'assistance du Service de sécurité incendie d'une autre municipalité lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de la Direction de la sécurité incendie

# Gestion règlementaire

**3.6 et 3.7** Avis de motion et adoption – Projet de règlement numéro 601-78 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel que déjà amendé, afin de créer une zone P-109-1, à même une partie de la zone REC-109, et d'y autoriser les usages publics et institutionnels (classe d'usages P1) en surplus des usages récréatifs déjà autorisés dans la zone

Les détails relatifs à la consultation publique concernant ce projet de règlement seront communiqués par avis public.

Cet avis public sera disponible sur le site Internet de la Ville.





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des affaires juridiques

## 4.2 Tarifs de rémunération des membres du personnel électoral

- Les tarifs de rémunération, les postes à combler et le formulaire de candidature seront disponibles sous peu sur le site Internet de la Ville.

<https://www.ville.prevost.qc.ca/ma-ville/conseil-municipal/elections>

Onglet : « Recrutement du personnel électoral »



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des contrats

## 5.1 Travaux de construction d'un chalet de Parc au lac Renaud – Appel d'offres public TP-SP-2021-22 – Rejet des soumissions

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant avec taxes</b>
6330614 Canada inc. (Constech)	515 722,99 \$
L'Archvêque & Rivest Ltée	593 000,00 \$

# Gestion des contrats

**5.2** Fourniture et livraison d'une chargeuse rétrocaveuse à quatre (4) roues motrices neuve année 2021-2022 pour la Direction des infrastructures - Appel d'offres public TP-SP-2021-39 - Octroi de contrat

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant avec taxes</b>
Longus Équipement inc.	254 313,20 \$



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des contrats

5.5 Inspection des catégories de risques moyens, élevés et très élevés - Appel d'offres sur invitation INC-SI-2021-15 - Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
Groupe GPI inc.	69 618,05 \$ *
Services de consultation en sécurité incendie GESPRO inc.	N'a pas soumissionné
Groupe Burex	N'a pas soumissionné
* Ce montant est le prix forfaitaire pour la Ville de Prévost seulement si le contrat est octroyé par l'ensemble des villes/municipalités participantes.	



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)



# Gestion de l'urbanisme

**10.3** Demande de PIIA numéro 2021-0043 visant le remplacement du revêtement de toiture d'un bâtiment commercial – Propriété sise au 2559, boulevard du Curé-Labelle (lot 5 306 251 du cadastre du Québec)



# Varia

## 13.1 Ajout de deux (2) arrêts – Transport adapté et collectif de la MRC de La Rivière-du-Nord

- Intersection de la rue Belvédère et chemin du Mont Sainte-Anne
- Intersection de la rue Roméo-Monette et du boulevard du Curé-Labelle



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

Prochaine séance du Conseil municipal

Lundi 16 août 2021 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !